

## Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du mercredi 28 avril 2021 - Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale

**Rueil-Malmaison (France), 7 avril 2021** - En raison de l'épidémie de la COVID-19, afin de protéger les actionnaires, les invités et les organisateurs et compte tenu des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, il a été décidé de tenir l'Assemblée générale à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister eu égard notamment à la fermeture des salles de conférence et de réunion, à l'obligation de respecter des mesures de distanciation physique et au nombre de personnes habituellement présentes lors des précédentes Assemblées générales.

L'Assemblée générale annuelle est convoquée le 28 avril 2021 à 14h00 au siège social de Schneider Electric SE, 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison.

L'avis préalable de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) du 22 mars 2021 et sera publié au Journal Spécial des Sociétés le 10 avril 2021.

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de ce jour, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents (pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité) ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Les documents visés à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site internet de la Société : [www.se.com](http://www.se.com).

Par ailleurs, concernant la présidence de l'Assemblée Générale annuelle, en application de l'article 19 des statuts de la Société, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 25 mars 2021, a désigné Mme Cécile Cabanis en qualité de Présidente de l'Assemblée.

En outre, par dérogation à l'article R. 225-101 du Code de commerce et ainsi que prescrit à l'article 8 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 (tel que prorogé et modifié par les décrets n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 et n° 2021-255 du 9 mars 2021), le Conseil d'administration a désigné deux scrutateurs sélectionnés parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote dont Schneider Electric SE a connaissance, soit :

- Mr. Stéphane TAILLEPIED, représentant Amundi Asset Management ;
- Mr. Claude BRIQUET, représentant le FCPE Schneider Actionnariat.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site internet [www.se.com](http://www.se.com), afin d'avoir accès à toutes les informations à jour concernant l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale annuelle sera retransmise en intégralité et en direct sur la page dédiée à l'Assemblée générale des actionnaires 2021 sur le site internet de la Société [www.se.com](http://www.se.com).

Afin de permettre un dialogue avec les actionnaires pendant l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a décidé qu'une plateforme dédiée aux actionnaires serait ouverte, lors de la réunion, sur laquelle les actionnaires auront la possibilité de poser des questions par vidéo durant la session des questions-réponses.

L'inscription sur le lien suivant <https://agd.dmint.net/se> sera ouverte le 28 avril 2021 à 9h00, heure de Paris. Les actionnaires auront la possibilité d'enregistrer des questions par vidéo durant la matinée et jusqu'à la session des questions-réponses. Les actionnaires auront la possibilité de vérifier leur enregistrement avant de le valider et de l'envoyer. Comme lors des assemblées générales réunies physiquement, la Société fera son possible pour répondre au maximum de questions selon leur ordre d'arrivée dans le temps imparti à la session des questions-réponses.

Pour s'enregistrer sur le lien ci-dessus, les actionnaires devront :

- Si leurs actions sont au nominatif :  
Fournir une photo de leur portrait (« selfie ») avec sur le même cliché un document d'identité officiel (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire).
- Si leurs actions sont au porteur :  
Fournir une photo de leur portrait (« selfie ») avec sur le même cliché un document d'identité officiel (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire) et l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire qui gère leurs titres.

Un enregistrement de la diffusion de l'Assemblée générale annuelle sera disponible dans les délais prévus par la réglementation applicable.

**A propos de Schneider Electric** : La raison d'être de Schneider est de **permettre à chacun de tirer le meilleur de notre énergie et de nos ressources, en conciliant progrès et développement durable** pour tous. Nous nommons cette ambition : **Life Is On**. Notre mission est d'être votre **partenaire digital au service de votre développement durable et de votre efficacité**.

Nous menons la transformation numérique en intégrant les technologies de l'énergie et des automatismes les plus avancées. Nous connectons jusqu'au cloud, produits, plateformes de contrôle, logiciels et services sur l'ensemble du cycle de vie de vos activités pour une gestion intégrée de l'habitat résidentiel, des bâtiments tertiaires, des data centers, des infrastructures et des industries.

Nous sommes la **plus locale des entreprises globales**. Nous prônons des standards ouverts et rassemblons autour de notre mission un écosystème de partenaires fédérés par nos valeurs de responsabilité et d'inclusion.

[www.se.com](http://www.se.com)

Découvrez Life is On

Suivez-nous sur :

